



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

Le 20 octobre 2011

PROCÈS-VERBAL de la neuvième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 20 octobre 2011 à 19h00 au Centre administratif de la MRC, 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea.

ÉTAIENT PRÉSENTS : monsieur Stephen Harris, maire de la municipalité de Cantley, madame Caryl Green, maire de la municipalité de Chelsea, monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts, monsieur Edward J. McCann, maire de la municipalité de Pontiac et formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche.

ÉTAIT ABSENT : monsieur Daniel Malette, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC.

Période de questions du public

Lors de la période des questions, huit (8) citoyens de la MRC ont posé des questions sur l'impact de ce projet sur l'environnement, l'état d'avancement du projet de centre régional de traitement des boues de fosses septiques ainsi que l'accessibilité à certains documents reliés à ce projet.

Également, il fut demandé des informations quant à la gouvernance de la MRC et plus précisément quant aux modalités entourant la nomination du préfet.

11-10-252 Adoption de l'ordre du jour

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté;

Avec les modifications suivantes :

1) Points à retirer :

- a) 5j) Radiation des mauvaises créances pour la période 2002-2010
- b) 5k) Fermeture des règlements d'emprunt
- c) 9b) Poste de transbordement des déchets domestiques - Octroi d'un contrat à la firme _____ pour la construction d'un nouveau puits absorbant pour les eaux pluviales

2) Points à ajouter :

- a) 9c) Projet de centre régional de traitement des boues de fosses septique - Dépôt des avis techniques de la firme de Consultants enviroconseil
- b) 10k) Démission de monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais et nomination d'un remplaçant



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

- c) 10) Nomination de monsieur Stephen Harris, maire de la municipalité de Cantley, au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais

Adoptée à l'unanimité

11-10-253 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 15 septembre 2011

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 15 septembre 2011 soit adopté avec une modification à la résolution 11-09-227.

Adoptée à l'unanimité

11-10-254 Reconduction de la Politique sur le harcèlement au travail de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 09-06-182, adoptait la Politique portant sur le harcèlement au travail de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de ladite politique était le 18 juin 2009;

ATTENDU QUE ladite politique prévoit une révision de celle-ci à tous les deux (2) ans après son entrée en vigueur;

ATTENDU QUE pendant cette période, aucune problématique particulière n'a eu lieu quant à celle-ci ;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais désire réitérer son engagement à prévenir le harcèlement au travail ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
ADOPTÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil reconduise, par la présente, la Politique portant sur le harcèlement au travail de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

11-10-255 Condoléances à madame Marie-France Morin, répartitrice au service de la Sécurité publique, et à sa famille, suite au décès de son père survenu le 16 septembre 2011

**Il est PROPOSÉ par son HONNEUR le PRÉFET Robert Bussière
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à madame Marie-France Morin, répartitrice au service de la Sécurité publique, et à sa famille suite au décès de son père survenu le 16 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

11-10-256 Comptes payés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, la liste de chèques émis, conservées en annexe au procès-verbal de la présente séance et totalisant la somme de 1 588 363 \$.

Je, soussigné, certifie par la présente que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.

Ghislain Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

**11-10-257 Autorisation pour le remplacement de deux (2) photocopieurs
au service de la Sécurité publique**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer deux photocopieurs au service de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la compagnie Pitney Bowes nous offre le prix de l'offre permanente provinciale du Québec (# 999102471) pour la location de deux (2) photocopieurs pour une période de 60 mois ;

ATTENDU QUE le coût de location mensuel des deux photocopieurs existants est de 409,56 \$ après ristourne et que le coût des copies couleur est de 0,1216 \$ et noir et blanc 0,0177\$ la copie plus les taxes afférentes ;

ATTENDU QUE l'offre de Piney Bowes propose un coût de location mensuel pour les deux nouveau photocopieurs de 361,63 \$ après ristourne et que le coût par copie couleur est de 0,072 \$ alors que les *copies noir et blanc sont de 0,008 \$ plus taxes afférentes ;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande le remplacement des photocopieurs;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au remplacement des deux (2) photocopieurs de la compagnie Pitney Bowes pour une période de soixante (60) mois, au coût de 21 697, 86 \$ après ristourne (60 versements de 361,63 \$), plus le coût des copies ;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cette location à même le poste budgétaire « 02-210-00-516 » - Achat ameublement et équipement de bureau.

Adoptée à l'unanimité

**11-10-258 Autorisation pour le remplacement du système
d'enregistrement des caméras internes au service de la
Sécurité publique**

ATTENDU QUE le système d'enregistrement des caméras internes actuellement en fonction date de 1996 et qu'il est n'est plus stable ;

ATTENDU QU'un comité examine les différentes solutions disponibles sur le marché dans le but de le remplacer le plus rapidement possible;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ATTENDU QUE le bon fonctionnement des opérations policières dépend d'un système d'enregistrement stable et fiable;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande le remplacement dudit système d'enregistrement des caméras internes;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au remplacement du système d'enregistrement des caméras internes au service de la Sécurité publique, pour une somme n'excédant pas 15 000 \$ (après ristourne).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce remplacement à même le surplus des opérations courantes 2011.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité

**11-10-259 Renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie
Emerson Network Power pour le service du UPS de la salle des
serveurs au service de la Sécurité publique**

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien avec la compagnie Emerson Network Power pour le service du UPS de la salle des serveurs au service de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande le renouvellement dudit contrat d'entretien;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la signature du renouvellement du contrat d'entretien pour le service UPS de la salle des serveurs au service de la sécurité publique, avec la compagnie Emerson Network Power pour une période d'un an, au coût de 3 153,22 \$, après ristourne

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-270-00-526 » – Entretien et réparations – Machinerie, outillage et équipement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et signer tous les documents inhérents à ce renouvellement.

Adoptée à l'unanimité

11-10-260 Virements de fonds

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente les virements de fonds suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

des postes budgétaires suivants :

| | | |
|---------------|---|----------|
| 02-690-11-419 | Honoraires professionnels – Autres | 2 000 \$ |
| 02-690-11-454 | Services techniques – service formation | 500 \$ |
| 02-691-11-341 | Journaux et revues | 500 \$ |
| | Somme : | 3 000 \$ |

au poste budgétaire suivant :

| | | |
|---------------|-----------------------------------|----------|
| 02-690-11-310 | Frais de déplacement du personnel | 3 000 \$ |
| | Somme : | 3 000 \$ |

du poste budgétaire suivant :

| | | |
|---------------|-----------------------------|--------|
| 02-610-00-493 | Autres services – réception | 600 \$ |
| | Somme : | 600 \$ |

au poste budgétaire suivant :

| | | |
|---------------|---|--------|
| 02-610-00-454 | Services techniques – service formation | 600 \$ |
| | Somme : | 600 \$ |

des postes budgétaires suivants :

| | | |
|---------------|--|----------|
| 02-451-10-412 | Honoraires prof. – Services juridiques | 500 \$ |
| 02-451-10-516 | Location – machinerie, outillage, équipement | 3 000 \$ |
| 02-451-10-526 | Ent. et rép. – machinerie, outillage, équip. | 500 \$ |
| | Somme : | 4 000 \$ |

au poste budgétaire suivant :

| | | |
|---------------|-------------------------|----------|
| 02-451-10-631 | Essence et huile Diesel | 4 000 \$ |
| | Somme : | 4 000 \$ |

du poste budgétaire suivant :

| | | |
|---------------|---------------------|----------|
| 02-470-00-419 | Salaires temporaire | 7 600 \$ |
| | Somme : | 7 600 \$ |

au poste budgétaire suivant :

| | | |
|---------------|---|----------|
| 02-453-00-522 | Entretien et réparations – Bâtiments et terrain | 7 600 \$ |
| | Somme : | 7 600 \$ |

du poste budgétaire suivant :

| | | |
|---------------|-----------------------|----------|
| 02-250-00-142 | Temps supplémentaires | 4 200 \$ |
| | Somme : | 4 200 \$ |

au poste budgétaire suivant :

| | | |
|---------------|------------------------------------|----------|
| 02-250-00-419 | Honoraires professionnels - Autres | 4 200 \$ |
| | Somme : | 4 200 \$ |

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

**11-10-261 Autorisation pour l'obtention de cartes de guichet automatique
auprès de la Caisse Desjardins de la Basse-Lièvre**

ATTENDU QUE le service des Ressources financières utilise des cartes de guichet automatique pour effectuer les dépôts bancaires ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'émission de nouvelles cartes dû à l'embauche de madame Monique Charron à titre de responsable des ressources financières;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, la responsable des ressources financières, madame Monique Charron, à obtenir de nouvelles cartes de guichet automatique auprès de la Caisse Desjardins de la Basse-Lièvre, pour les folios suivants :

| | |
|--------|----------------------|
| 145221 | - Compte général |
| 145103 | - Cour municipale |
| 81838 | - H ₂ O |
| 81685 | - SHQ |
| 81719 | - Fonds de roulement |
| 81484 | - Pacte rural |
| 81306 | - TPI |
| 81483 | - Volet II |

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la responsable des ressources financières à signer tous les documents inhérents à l'obtention desdites cartes de guichet automatique.

Adoptée à l'unanimité

**11-10-262 Modification à la résolution 11-08-186 - Sécurité publique- Octroi
d'un contrat à la compagnie Hamilton Chevrolet Buick GMC Ltée
pour l'achat de six (6) véhicules de patrouille de marque
Chevrolet Impala 2012**

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 11-08-186, accordait à la compagnie Hamilton Chevrolet Buick GMC Ltée, un contrat d'acquisition pour six (6) véhicules automobiles, pour un montant de 154 428,00 \$ (avant taxes et ristourne);

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 11-08-186, autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier une partie des sommes requises (116 667,00 \$) pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-240-00-724 » – Achats de véhicules et la balance de cet achat (51 543,70 \$) à même le fonds de roulement « 1-21-721-00-000 »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir la période de remboursement de ce montant au fonds de roulement;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte, par la présente, que le remboursement au fonds de roulement, du montant de 51 543,70 \$ soit effectué de la façon suivante :

| <u>Année</u> | <u>Montant remboursé</u> |
|--------------|--------------------------|
| 2012 | 25 771,85 \$ |
| 2013 | 25 771,85 \$ |

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

11-10-263 **Modification à la résolution 11-09-227 - Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions sur invitation conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 du Code municipal du Québec pour l'achat d'un serveur informatique devant accueillir les nouveaux logiciels comptables**

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 11-09-227, autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions sur invitation, pour l'achat d'un serveur informatique devant accueillir les nouveaux logiciels comptables;

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 11-09-227, autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier un montant n'excédant pas 10 000 \$ pour cet achat à même le fonds de roulement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir la période de remboursement du montant au fonds de roulement – « 1-21-721-00-000 » ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte, par la présente, que le remboursement au fonds de roulement, des sommes requises, soit effectué de la façon suivante :

| <u>Année</u> | <u>Montant remboursé</u> |
|--------------|--------------------------|
| 2012 | 5 000 \$ |
| 2013 | 5 000 \$ |

Adoptée à l'unanimité

11-10-264 **Octroi d'un contrat à la firme PG Solutions pour l'acquisition de progiciels en gestion municipale**

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 11-09-228, autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumission sur invitation conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 pour l'achat de nouveaux logiciels comptables;

ATTENDU QUE les compagnies suivantes ont été invitées à soumissionner ;

1. GFI Solutions d'affaires Inc.
2. PG Solutions

ATTENDU QUE les compagnies GFI Solutions d'affaires Inc. et PG Solutions ont déposé des offres de prix dont le résultat est décrit dans le tableau ci après;

| | Coûts (avant taxes) | Coûts (après taxes et ristourne) |
|--------------------|------------------------|-------------------------------------|
| GFI Solutions Inc. | 86 623,75 \$ | 94 354,92 \$ |
| PG Solutions | 84 505,00 \$ | 92 047,07 \$ |

ATTENDU QUE le comité de sélection a analysé la soumission déposée et l'a déclarée conforme en tous points au devis « Acquisition de progiciels en gestion municipale » MRCC-10-01-2011 préparé par les ressources financières;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE cet appel d'offres a été effectué conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde, par la présente, à la compagnie PG SOLUTIONS, le contrat « Acquisition de progiciels en gestion municipale » le tout en conformité avec le cahier des charges préparé à cet effet et pour un montant de 92 047,07\$ (après taxes et ristourne);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, son Honneur le Préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier, et à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents inhérents à cette acquisition;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier, une somme de 30 000 \$ à même le poste budgétaire « 1-21-721-00-000 » – fonds de roulement, une somme de 30 000 \$ à même le règlement d'emprunt 153-10 et une somme de 30 047,07 \$ au budget 2012.

Adoptée à l'unanimité

**11-10-265 Acceptation de l'entente de principe négociée avec le Syndicat
des répartiteurs et répartitrices de la MRC des Collines-de-
l'Outaouais**

ATTENDU QUE le 5 octobre 2011, une entente de principe est intervenue entre le Comité de négociations patronale et le Syndicat des répartiteurs et répartitrices de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE les conditions de travail et les éléments de l'entente de principe sont satisfaisants pour les deux (2) parties;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'acceptation de l'entente de principe négociée;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte, par la présente, l'entente de principe négociée par les représentants des deux (2) parties;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE son Honneur le préfet, et le comité de négociations soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, la convention collective conséquente à ladite entente de principe sous réserve de l'approbation des textes finals adoptés par les membres du syndicat en assemblée générale.

Adoptée à l'unanimité

**11-10-266 Acceptation de la démission de madame Maryse Desmarais,
secrétaire administrative au service de la Sécurité publique**

ATTENDU QUE madame Maryse Desmarais, secrétaire administrative au service de la Sécurité publique, a remis une lettre de démission en date du 4 octobre 2011, effective le 28 octobre à 16h30;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'acceptation de ladite démission;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, la démission de madame Maryse Desmarais, secrétaire administrative au service de la Sécurité publique, effective le 28 octobre 2011 à 16h30 et lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets futurs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou la directrice du Service des ressources humaines, à négocier et à signer toutes les modalités de fin d'emploi.

Adoptée à l'unanimité

11-10-267 Nomination de madame Karine Dubois au poste de secrétaire administrative au service de la Sécurité publique

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 11-10-266, acceptait la démission de madame Maryse Desmarais au poste de secrétaire administrative au service de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines, conformément à l'article 18.02 de la Convention collective des travailleuses et des travailleurs et le Conseil de la MRC, a procédé à un affichage à l'interne afin de combler le poste;

ATTENDU QU'aucun employé n'a posé sa candidature pour ledit poste;

ATTENDU QUE suite au processus d'affichage externe tenu en avril 2011 pour combler le poste de secrétaire administrative, Madame Desmarais a été nommée dans ledit poste et que madame Karine Dubois s'est classée en deuxième place et fut retenue en liste;

ATTENDU QUE Madame Dubois a été rencontrée et a accepté les conditions du poste de secrétaire administrative au service de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la nomination de Madame Dubois audit poste de secrétaire administrative;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, nomme par la présente, madame Karine Dubois au poste de secrétaire administrative au service de la Sécurité publique, au salaire prévu à la grille salariale du personnel clérical présentement en vigueur classe 4, échelon 1 et ce, à partir du 24 octobre 2011.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer tous documents inhérents à cet emploi avec l'employé et son groupe d'emploi.

Adoptée à l'unanimité

11-10-268 Centre de tri de matières recyclables - Octroi d'un contrat à la firme Excavation S. Piché et fils Inc. pour la stabilisation d'un talus

ATTENDU QUE ce Conseil par sa résolution 11-09-235 autorisait le directeur général et secrétaire trésorier à procéder à un appel d'offre sur invitation conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 pour la réalisation de travaux de stabilisation d'un talus au centre de tri des matières recyclables sis au 47, route 105 à Chelsea;

ATTENDU QUE les compagnies suivantes ont été invitées à soumissionner ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

1. Excavation S. Piché et fils inc.
2. Excavation Bilodeau enr.
3. Entreprises Marc Meunier

ATTENDU QUE la compagnie les Entreprises Marc Meunier n'a pas déposé de soumission;

ATTENDU QUE les compagnies suivantes ont soumis les prix suivants :

| | |
|----------------------------------|------------------------------|
| Excavation S. Piché et fils Inc. | 68 170,44\$ (taxes incluses) |
| Excavation Bilodeau Enr. | 96 409,03\$ (taxes incluses) |

ATTENDU QUE le comité de sélection a analysé les soumissions déposées et les ont déclarées conformes en tous point au devis « Stabilisation d'un talus » MRCC-11-09-235 préparée par le service de l'Aménagement et de l'Environnement;

ATTENDU QUE cet appel d'offre a été effectué conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande l'octroi dudit contrat pour la stabilisation d'un talus;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde, par la présente, à la compagnie Excavation S. Piché et fils Inc., le contrat « Stabilisation d'un talus » le tout en conformité avec les plans et devis préparé à cet effet et pour un montant de 65 178,54\$ (après taxes et ristourne);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, son honneur le Préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier, et à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents inhérents à ce contrat;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce contrat à même le poste budgétaire « 02-453-00-522 » - Entretien et réparations – bâtiments et terrain.

Adoptée à l'unanimité

**11-10-269 Projet de centre régional de traitement des boues de fosses
septique - Dépôt des avis techniques de la firme de Consultants
enviroconseil**

Les avis techniques préparés par la firme de Consultants Enviroconseil – Services en ingénierie relatifs aux sujets suivants sont déposés:

- Évaluation de la filière de traitement proposée - daté 18 août 2011 ;
- Valorisation des boues - daté du 18 août 2011 ;
- Vidange et transport des boues – daté du 6 septembre 2011 ;
- Scénarios de centres de traitement – daté du 18 août 2011 ;
- Évaluation des technologies alternatives – daté du 18 août 2011 ;
- Méthodologie pour le choix de site – daté du 6 septembre 2011.

**11-10-270 Programme de mise en valeur des ressources du milieu
forestier – Volet II 2011- 2012 – Autorisation de signer l'entente
de partenariat avec la CRÉO**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et la ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ont signé une entente qui reconduit le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II pour l'exercice 2011-2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE le programme Volet II permet à la CRÉO de convenir d'un mode de partenariat particulier avec les MRC pour exercer certaines responsabilités liées à la gestion du Volet II ;

ATTENDU QUE la CRÉO invite la MRC à signer une entente de partenariat particulier CRÉO-MRC du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, son Honneur le Préfet, à signer l'entente de partenariat particulier CRÉO-MRC du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II, saison 2011-2012.

Adoptée à l'unanimité

11-10-271 Nomination de madame Nathalie St-Laurent et de monsieur Thierry Boyer à titre d'administrateurs au conseil d'administration du Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais (CLD)

ATTENDU QUE le Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais compte des sièges vacants au sein de son conseil d'administration ;

ATTENDU QUE madame Nathalie St-Laurent, résidente de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, a manifesté son intérêt à contribuer au développement local par sa participation au CLD des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE monsieur Thierry Boyer, résident de la municipalité de La Pêche, a manifesté son intérêt à contribuer au développement local par sa participation au CLD des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QU'en vertu de ses règlements généraux, le CLD des Collines-de-l'Outaouais doit soumettre à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais toute proposition quant à l'adhésion d'un nouveau membre devant faire partie de son conseil d'administration ;

ATTENDU QUE le processus de nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais prévoit que la MRC des Collines-de-l'Outaouais confirme par résolution l'admission d'un candidat dont la recommandation provient du CLD des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais a recommandé la nomination de Monsieur Thierry Boyer et de Madame Nathalie St-Laurent à titre d'administrateurs du CLD en vertu de la résolution CA-11-54 adoptée à une séance du tenue le 5 octobre 2011 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme par la présente, madame Nathalie St-Laurent et monsieur Thierry Boyer, pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

11-10-272 Appui à la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau

ATTENDU QUE la Commission Legendre a étudié les problèmes juridiques de l'eau en 1972;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été adoptée en 1972;

ATTENDU QUE les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant;

ATTENDU QUE le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant;

ATTENDU QUE les conclusions de la Commission Beauchamp proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

ATTENDU QUE le *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* a été adopté en 2000;

ATTENDU QUE la *Politique nationale de l'eau*, adoptée en 2002, propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

ATTENDU QUE les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* stipulent que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions »;

ATTENDU QUE la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;

ATTENDU QUE l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* confirme le statut juridique de l'eau;

ATTENDU QUE la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions;

ATTENDU QUE la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

ATTENDU QUE la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;

ATTENDU QUE des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées ont été publiés, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

ATTENDU QUE les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

ATTENDU QUE le Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la *Politique nationale de l'eau* est absent ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013;

ATTENDU QUE les programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants sont absents;

ATTENDU QUE le nombre très important d'acteurs de l'eau doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;

ATTENDU QUE l'étendue territoriale des zones hydrographiques est très importante;

ATTENDU QUE les ressources humaines importantes sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU QUE les organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau sont experts en la matière;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants (OBV) du Québec dans leurs demandes concernant :

- L'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement;
- Par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- La mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

Adoptée à l'unanimité

11-10-273 Avis de conformité au schéma d'aménagement – Règlement numéro 709-11 (AM-61) de la municipalité de Val-des-Monts

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, portant le numéro 44-97, est entré en vigueur le 4 février 1998 suite à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE selon l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), tout règlement par lequel une municipalité adopte ou modifie ses règlements de zonage, de lotissement, de construction, sur les ententes relatives à des travaux municipaux ou celui prévu à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, doit être transmis au Conseil de la MRC pour approbation;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Monts a adopté le règlement numéro 709-11 (AM-61) amendant le règlement de zonage numéro 436-99, de manière à modifier les limites de zones, la grille de spécifications portant les usages et les marges de recul de certaines zones du centre de services de Perkins;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Monts a transmis à ce Conseil, aux fins d'approbation, une copie conforme du règlement numéro 709-11 ainsi que la résolution adoptant ledit règlement conformément aux dispositions de la LAU;

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement et de l'environnement a analysé le règlement en question et a conclu à la conformité de ce dernier aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et après avoir examiné le règlement numéro 709-11 de la municipalité de Val-des-Monts, approuve et le déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité

**11-10-274 Avis de conformité au schéma d'aménagement – Règlement
numéro 793-11 modifiant le règlement de zonage de la
municipalité de Chelsea**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, portant le numéro 44-97, est entré en vigueur le 4 février 1998 suite à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE selon l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), tout règlement par lequel une municipalité adopte ou modifie ses règlements de zonage, de lotissement, de construction, sur les ententes relatives à des travaux municipaux ou celui prévu à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, doit être transmis au Conseil de la MRC pour approbation;

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 793-11 amendant le règlement de zonage numéro 636-05, de manière à préciser l'aire d'application des dispositions relatives aux milieux humides;

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea a transmis à ce Conseil, aux fins d'approbation, une copie conforme du règlement numéro 793-11 ainsi que la résolution adoptant ledit règlement conformément aux dispositions de la LAU;

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement et de l'environnement a analysé le règlement en question et a conclu à la conformité de ce dernier aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et après avoir examiné le règlement numéro 793-11 de la municipalité de Chelsea, approuve et le déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité

**11-10-275 Cours d'eau - Octroi d'un contrat de service d'un consultant
visant la gestion des cours d'eau municipaux pour l'année 2012**

ATTENDU QUE la MRC est responsable des cours d'eau municipaux au sens des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE dans le cadre de l'application de la Loi, ce Conseil a adopté sa politique sur la gestion des cours d'eau ainsi que le Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau;

ATTENDU QUE cette loi, réglementation et politique requiert des ressources pour assurer les tâches dévolues au coordonnateur régional des cours d'eau ;

ATTENDU QUE le 18 août 2011, la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté la résolution 11-08-204 aux fins de permettre un appel d'offres par invitation auprès des firmes suivantes :

1. Conception Plein Air
1243, rue Couture
Gatineau (Québec) J8P 1R5
2. WESA/Envir-Eau
201-160, boul. de l'Hôpital
Gatineau (Québec) J8T 8J1

ATTENDU QUE cet appel d'offres a été effectué conformément au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux et l'offre de la firme Conception Plein-Air fut jugée la plus avantageuse;

ATTENDU QUE qu'un montant global de 60 000 \$ a été prévu au budget de l'année 2012 pour assurer les dépenses communes à l'ensemble des municipalités;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande l'octroi dudit contrat de service à la firme Conception plein-air pour assister le coordonnateur régional des cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, d'octroyer à la firme Conception Plein-Air, un contrat de service pour effectuer les tâches relatives au coordonnateur régional des cours d'eau, et ce sur une base moyenne de 3 journée par semaine à un taux horaire de 40,00 \$ ainsi que de défrayer les frais de déplacement à un taux de 0,50 \$ du kilomètre parcouru;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, son Honneur le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier, et à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat de service pour l'année 2012 respectant les conditions énumérées dans la présente résolution;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier la somme requise à même le poste 02-610-00-419 «honoraires professionnels - autres».

Adoptée à l'unanimité

11-10-276 H₂O des Collines- Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau- Octroi d'un mandat à la firme Wesa/Envir-eau – Gestion des données scientifiques – Années 2011 à 2013

ATTENDU QUE le 7 avril 2008, la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) a conclu un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) confirmant le projet *H₂O des Collines- Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau* à titre de Laboratoire Rural ;

ATTENDU QUE selon ce protocole, la durée du laboratoire rural *H₂O des Collines- Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau* couvre une période de 6 ans soit du 31 mars 2008 au 31 mars 2013 ;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre en place une base de données pour faciliter le traitement des résultats et pour consigner l'ensemble des analyses et caractéristiques des puits échantillonnés ;

ATTENDU QUE la firme Wesa/Envir-Eau a fait parvenir une offre de service aux fins de créer cette base de données ainsi que pour son maintien jusqu'au 31 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande d'octroyer un mandat à la firme Wesa/Envir-Eau aux fins de créer une base de données ainsi que son maintien jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, dans le cadre du projet *H₂O des Collines-Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau*.

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, d'octroyer un mandat à la firme Wesa/Envir-Eau aux fins de créer une base de données ainsi que son maintien jusqu'au 31 décembre 2013 dans le cadre du projet *H₂O des Collines-Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau* et ce, en contrepartie du paiement d'une somme maximale de 12 000 \$ (taxes non incluses) ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, son Honneur le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier, et à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat de service respectant les conditions énumérées dans la présente résolution;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier la somme requise à même le poste 02-610-09-419 «honoraires professionnels - autres».

Adoptée à l'unanimité

11-10-277 AVIS DE MOTION – Règlement modifiant le règlement n° 44-97 édictant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Conformément à l'article 445 du Code municipal, Avis de motion est par la présente donné par madame Caryl Green, maire de la municipalité de Chelsea, à l'effet qu'il/elle entend présenter, à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 159-11 afin de modifier le règlement n° 44-97, édictant le schéma d'aménagement révisé de manière à agrandir l'aire d'affectation rurale comprise dans la municipalité de Val-des-Monts. Une copie du projet de règlement est déposée avec le présent avis de même qu'une demande de dispense de lecture.

11-10-278 Adoption du projet de règlement 159-11 modifiant le règlement numéro 44-97 édictant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et visant à agrandir l'aire d'affectation rurale (municipalité de Val-des-Monts)

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 4 février 1998 suite à son approbation par le ministre des Affaires municipales ;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Monts demande à la MRC de modifier son schéma d'aménagement de manière à agrandir l'aire d'affectation rurale à même l'affectation forestière, en vue de permettre la création de lots résidentiels d'une superficie minimale de 3 700 mètres carrés au lieu de 18 500 mètres carrés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la Commission d'aménagement et d'environnement estime que la demande formulée par la municipalité de Val-des-Monts aura peu d'incidence sur les choix d'aménagement de la MRC retenus au schéma d'aménagement puisque l'agrandissement de l'aire d'affectation rurale vise la réalisation d'un projet domiciliaire qui s'inscrit en continuité avec un développement résidentiel existant (projet Grand Rivage);

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité régionale de comté peut modifier le schéma d'aménagement et de développement ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil :

- Adopte le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir l'aire d'affectation rurale de la municipalité de Val-des-Monts à même l'affectation forestière ;
- Adopte le document sur la nature des modifications que la municipalité de Val-des-Monts doit apporter à son plan d'urbanisme et à son règlement de zonage pour assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

11-10-279 Véloroute des Draveurs – Appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour la construction du prolongement sud et la mise en exploitation

ATTENDU QUE l'adhésion de la municipalité de La Pêche et du ministère des Transports du Québec à un projet cyclable régional reliant la Véloroute des Draveurs au pont existant de Farrellton ;

ATTENDU le caractère stratégique d'une liaison cyclable et pédestre sécuritaire entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU le positionnement au niveau touristique que confère un tel projet à notre région ;

ATTENDU les conclusions favorables de l'étude de pré faisabilité du ministère des Transports à l'établissement d'un corridor récréatif cyclable et pédestre ;

ATTENDU l'imminence des travaux de construction pour la première phase du projet situé en totalité sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU l'appellation officielle des tronçons existants attribuée par le conseil du Sentier Transcanadien ;

ATTENDU la participation financière du Sentier Transcanadien en tant que partenaire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans la première phase du projet ;

ATTENDU la possibilité pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'obtenir 50% des coûts de projet du futur tronçon ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière
APPUYÉ UNANIMENT**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil confirme par la présente, son appui aux démarches suivantes :

1. Au projet global de prolongement de la Véloroute des Draveurs jusqu'au pont de Farrellton dans la municipalité de La Pêche de la MRC des Collines-de-l'Outaouais



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

No de résolution
ou annotation

2. Aux demandes de subvention acheminées respectivement au Volet 3 du programme de développement des circuits régionaux de la Route Verte et au programme d'aide de la Politique Vélo du ministère des Transports par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Adoptée à l'unanimité

11-10-280 Démission de monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 11-03-058, nommait monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, pour siéger au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE Monsieur Goulet a démissionné du conseil d'administration du CLD ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, la démission de monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

11-10-281 Nomination de monsieur Stephen Harris, maire de la municipalité de Cantley, au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 11-10-280, acceptait la démission de monsieur Robert Goulet du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un remplaçant pour siéger audit conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, nomme par la présente, monsieur Stephen Harris, maire de la municipalité de Cantley, au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais en remplacement de monsieur Robert Goulet.

Adoptée à l'unanimité

11-10-282 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions sur invitation conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 pour les services de procureur à la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE le contrat de service pour les services de procureur à la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais vient à échéance le 31 décembre 2011;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander des soumissions sur invitation pour les services de procureur à la Cour municipale de la MRC conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances des relations de travail et de régionalisation des services recommande ladite demande de soumission sur invitation;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions sur invitation pour les services de procureur à la Cour municipale de la MRC, le tout en conformité avec le cahier des charges préparé à cet effet et que le secrétaire du comité d'évaluation des soumissions et ses membres seront nommés et que la liste desdits membres demeure confidentielle conformément à la Loi;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil, par la présente, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à des soumissions sur invitation, pour les services de procureur à la Cour municipale de la MRC, auprès de trois (3) firmes d'avocats ayant son siège social dans l'Outaouais dont l'identité demeure confidentielle

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à ces demandes de soumissions.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, que la grille de pondération suivante accompagne ladite demande de soumissions sur invitation :

GRILLE DE PONDÉRATION

| Évaluation de la qualité CRITÈRES | Note (N) | FIRME | FIRME | FIRME | FIRME |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | A | B | C | D |
| | | NOTE (N) | NOTE (N) | NOTE (N) | NOTE (N) |
| a) Expérience de pratique en matière pénale d'au moins 3 ans si cette expérience représente 100% de sa pratique et d'au moins 5 ans si cette expérience représente au moins 50% de sa pratique | 15 | | | | |
| b) Agit ou avoir agit à titre de procureur de la poursuivante au cours des 3 dernières années en matière pénale | 20 | | | | |
| c) Expérience de 3 ans comme procureur principal d'une cour municipale | 15 | | | | |
| d) Présence personnelle, du procureur soumissionnaire, aux séances de la Cour ou de son remplaçant | 5 | | | | |
| e) Présence obligatoire de 30 minutes avant les séances de la Cour | 5 | | | | |
| f) Présence obligatoire, avec avis de 60 minutes, pour les besoins urgents de la Cour (requêtes, documents, rencontres) | 30 | | | | |
| g) Capacité de plaider en anglais | 10 | | | | |
| TOTAL : | 100 | /100 | /100 | /100 | /100 |

Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 % sont retournées aux soumissionnaires, sans avoir été ouvertes.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

No de résolution
ou annotation

| Établissement du POINTAGE | FIRME A | FIRME B | FIRME C | FIRME D |
|--|------------|------------|------------|------------|
| Prix soumissionné (uniquement pour les soumissions dont le pointage est d'au moins 70 points) | | | | |
| Le calcul du pointage est le suivant (pointage intérimaire 50) X 10 000 = Pointage final Prix | | | | |
| Rang et adjudicataire | | | | |

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Le directeur général adjoint dépose et fait lecture, s'il y a lieu, de la correspondance suivante :

| DATE | EXPÉDITEUR | OBJET |
|------------|---|---|
| 2011-09-19 | Ministre Laurent Lessard (MAMROT) | Accusé de réception - résolution 11-08-193 - report du dépôt du rôle triennal de la municipalité de Val-des-Monts |
| 2011-09-20 | Fédération québécoise des municipalités | Accusé de réception -résolution 11-08-194 - Demande à la Ministre Normandeau - Création et dépôt de cadastres distincts pour chaque parcelle de terrain |
| 2011-09-21 | Directeur des poursuites criminelles | Correspondance et chèque au montant de 2 159 \$ - partage des produits de la criminalité |
| 2011-09-22 | École de la Montagne, Notre-Dame-de-la-Salette | Demande de participation financière ou matérielle |
| 2011-09-23 | CRÉO | Balance due de l'avance sur la quote-part du deuxième versement du PMVRMF Volet II 2010-2011 (Chèque de 12 12 720,80\$) |
| 2011-09-26 | CRÉO | Chèque de 2 100,00\$ - Projet "Activités populaires organisées dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts |
| 2011-09-26 | Monsieur Clément Gignac, Ministre des Ressources naturelles et de la Faune | Accusé de réception - résolution 11-08-194 (cadastre distincts pour chaque parcelle de terrain d'une propriété sise dans deux municipalités ou plus |
| 2011-09-29 | Ministère des transports | Chèque de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional |
| 2011-10-03 | MAMROT | Dépôt de 391 604 \$ dans le cadre du Programme de subvention tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles |

11-10-283 Levée de la séance


**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Il est 20h05


Robert Bussière
Préfet


Ghislain Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier